



# Commission Départementale du Football Animation

## PROCES VERBAL du Mardi 17 Mai 2023

### COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

*Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

### Changements dans les listes

Considérant l'article 6 des Challenges 77 U10 U11 U12 : « ... Il sera possible de changer 3 joueurs maximum de cette liste, sous réserve d'être entérinés au préalable par le District. Si l'équipe se trouve en infraction, l'équipe sera disqualifiée... »

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

**Savigny-Le-Temple** : U11 – 1 changement validé

**Saint-Thibault** : U11 – 1 changement validé